



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020

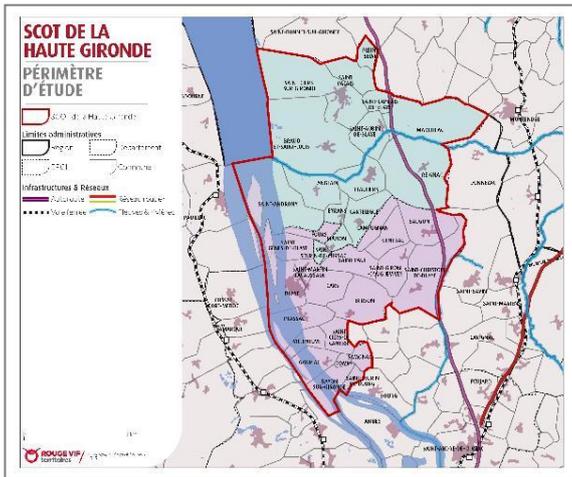
Sommaire

1- LES GRANDES ETAPES ET LES DATES CLES DU SCOT EN 2020	3
2- LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DU PROJET	4
3- UNE ANNEE DE TRANSITION, D'APPROPRIATION DU SCOT ET DE PREPARATION A SA MISE EN ŒUVRE ET A SON EVALUATION FUTURE.....	5
4- LES RESSOURCES ET MOYENS DU SCOT.....	6
5- RAPPORT FINANCIER 2020.....	7
6- GLOSSAIRE.....	8

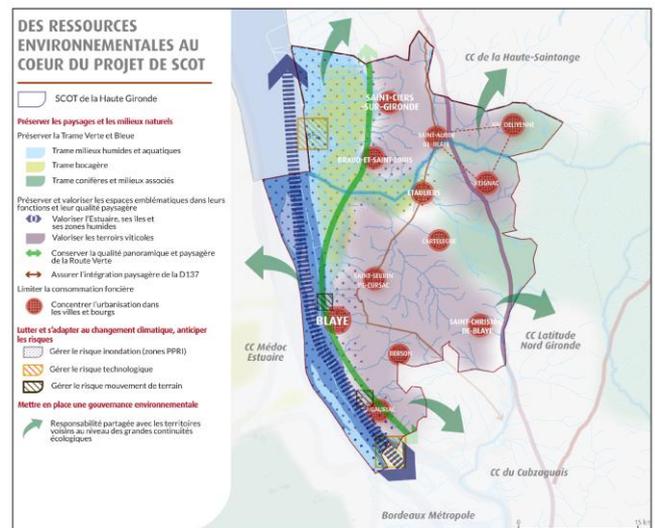
Le Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, c'est :

34 communes

2 intercommunalités



1 assemblée syndicale
39 délégués titulaires
et 20 suppléants



1 seule compétence,
le Schéma de Cohérence Territoriale

1- Les grandes étapes et les dates clés du SCoT en 2020

En préambule, il ne vous aura pas échappé que 2020 a été une année exceptionnelle. La pandémie de la Covid-19 a affecté de manière importante l'activité du Syndicat Mixte. Les élections municipales – qui constituent déjà en temps normal une période de pause dans l'activité de la structure – se sont étalées dans le temps plus qu'habituellement avec le report du second tour, retardant le renouvellement de l'exécutif du Syndicat Mixte.

Le SCoT a été approuvé le 4 mars 2020...

Les deux premiers mois de l'année 2020 ont été intenses en activité.

L'année 2019 s'était achevée en décembre par la tenue de l'**enquête publique** sur le projet de SCoT arrêté. Les observations de la Commission d'Enquête ont été notifiées au Syndicat Mixte tout début janvier. Le rapport complet et final de la Commission lui est parvenu fin janvier.

En suivant, le 11 février s'est tenue la **dernière réunion de concertation avec les Personnes Publiques Associées (PPA)**.

Lors de cette dernière ligne droite avant l'approbation, le Syndicat Mixte a dû apporter des réponses aux observations des PPA, des participants à l'enquête publique et de la Commission qui l'a organisée, ainsi que les dernières modifications aux documents constitutifs du SCoT, et en particulier le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le SCoT dans sa version définitive a été **approuvé par le Comité syndical le 4 mars**.

...et est réellement entré en application le 24 août !

En règle générale, les documents d'urbanisme approuvés sont applicables dans un délai de deux mois suivant la réalisation des mesures de publicité et d'information du public prévues à la loi.

Or, les procédures administratives d'urbanisme ont été suspendues pendant la période d'état d'urgence sanitaire à partir du 12 mars (qui est aussi la date de publication de la délibération d'approbation du SCoT légalisée à partir de laquelle court le délai de 2 mois) jusqu'au 23 juin inclus.

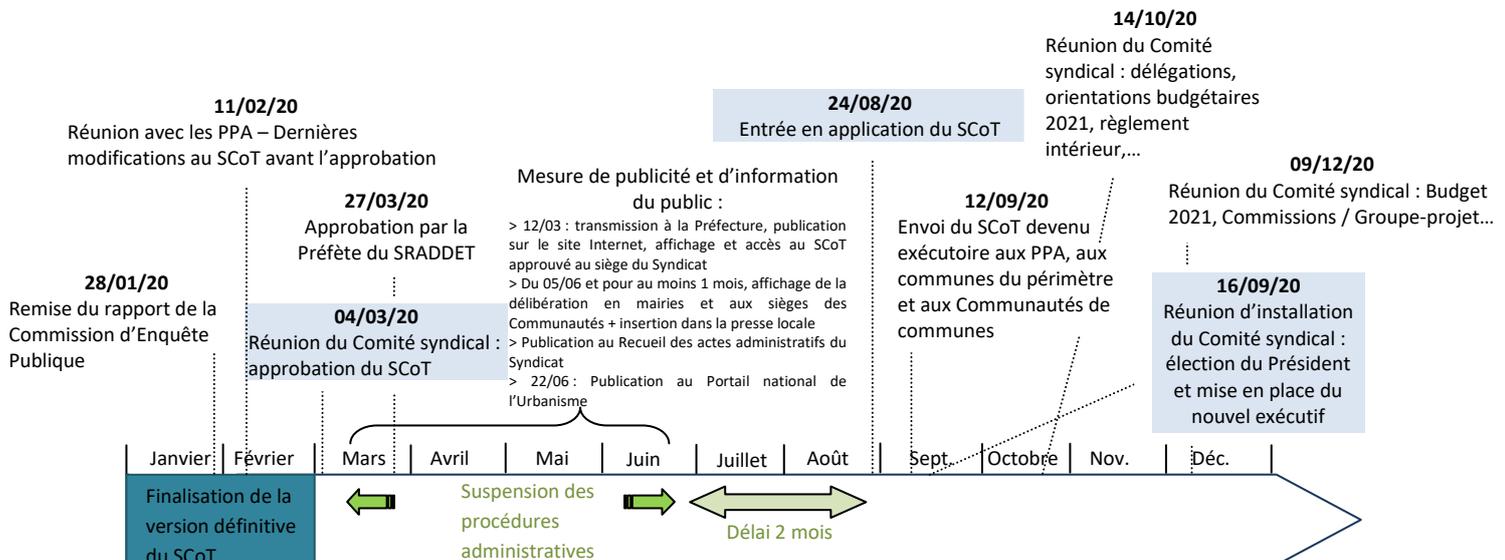
Cette période a été mise à profit pour réaliser les dites mesures de communication et d'information du public. Le Syndicat Mixte a attendu la fin du confinement pour faire celles en direction du public.

Le SCoT est devenu applicable deux mois après la reprise du cours normal des procédures, soit le 24 août.

Perspectives 2021 >> Mise en œuvre du SCoT et préparation du lancement des futurs Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux



Les dates à retenir en 2020



2- La gouvernance territoriale du SCoT

La gouvernance territoriale est un élément fondamental dans le « process » de fabrication et de mise en œuvre de notre SCoT. Elle s'appuie sur différentes instances, dont les rôles et les configurations diffèrent. Avec les élections municipales, les instances du Syndicat Mixte du SCoT ont été largement renouvelées.



Réunion d'installation du Comité syndical, le 16 septembre, à Saint-Paul

4

Les élus « aux manettes » du SCoT

Le Comité syndical du Syndicat Mixte est l'instance décisionnaire ; il intervient aux différentes étapes « clés » de l'élaboration et de la mise en œuvre du SCoT. Le Comité syndical tient lieu d'espace de débat et d'arbitrage sur les orientations du SCoT, les objectifs qu'il fixe et les mesures qu'il met en œuvre pour les atteindre.

Le Comité syndical s'est réuni à 4 reprises en 2020 ; le **taux de présence** est de **près de 85 %** (en moyenne, 33 délégués présents sur 39 membres).

Il a été **renouvelé en septembre à plus de 50 %** : sur 59 titulaires et suppléants, 33 sont nouveaux et n'avaient jamais siégé, en tant que titulaires ou suppléants, au comité syndical. Monsieur Baldès a été réélu Président du Syndicat Mixte le 16 septembre 2020.

Une autre instance, **la Conférence des Maires**, permet d'associer plus étroitement les élus des communes, de les informer de la mise en œuvre du SCoT et d'aborder avec eux plus en détails certaines orientations du SCoT à décliner dans les PLUi. Cette instance peut prendre une configuration ouverte à tous les élus et se transformer en **Conférence Territoriale**. Compte tenu du contexte, elle ne s'est pas réunie en 2020.

Le Bureau du Syndicat Mixte, composé de 8 membres (4 par Communauté), **est lui la « cheville ouvrière »** ; en 2020, il s'est réuni à 6 reprises pour des séances en configuration de travail associant les services de l'Etat sur la version

finale du SCoT en début d'année, puis pour la mise en place de la nouvelle assemblée. Un nouveau Bureau a été élu par le Comité syndical le 16 septembre 2020.

	CCB	CCE
Bureau	D. Baldès (Président)	L. Héraud (Vice-présidente, Environnement, énergie et climat)
	S. Trébucq (Vice-président, Mobilités et SIG)	A. Gandré (Vice-président, Aménagement, urbanisme et foncier)
	M. Picq	MF. Djérad-Payen
	R. Rodriguez	JJ. Laisné

Des Commissions thématiques de travail ont été constituées sur les thèmes « Aménagement, Urbanisme, Foncier » et « Environnement, énergie et climat » et sont animées par les Vice-présidents concernés.

Un groupe-projet a également été créé pour suivre le projet de création d'observatoire territorial adossé à un Système d'Informations Géographique (SIG).

Le Comité syndical a donné **délégation au Bureau pour émettre les avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale** (article L.142-1 du code de l'urbanisme), et notamment les procédures d'élaboration ou d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme communaux et/ou intercommunaux, des cartes communales, les procédures d'utilité publique et de déclaration de projet.

Un premier chantier engagé sur les énergies renouvelables

Un premier projet à portée prospective et opérationnelle a été initié sur la fin de l'année 2020 et se prolongera les années suivantes pour répondre à un manque de précisions relevé par l'Etat de notre stratégie énergétique dans le SCoT : la réalisation d'une étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération sur son périmètre.

L'étude est suivie par la Commission « Environnement, énergie et climat ». Cette étude aura pour objectif de préciser les objectifs de production d'énergies renouvelables à 20 ans par filières et la consommation foncière associée, d'identifier les sites les plus adaptés pour accueillir ces installations au regard des contraintes réglementaires et des enjeux écologiques, paysagers et patrimoniaux.

Dans ce contexte, les services du SCoT (comme ceux de la CCB et la CCE) ont participé fin 2020 aux réunions techniques de suivi de l'étude portée par le Département sur le gisement solaire en Gironde. Des données concernant notre territoire issues de l'étude départementale pourront être reprises dans notre propre étude.

Une demande préalable de financement de notre étude a été déposée auprès du GAL de Haute Gironde au titre du programme européen Leader.



Le Syndicat Mixte donne des avis en tant que Personne Publique Associée

Le Syndicat Mixte du SCoT participe aux démarches de planification territoriale de nos territoires voisins et y est associé en tant que Personnes Publiques Associées : ça a été le cas en 2020 pour le PLU intercommunal de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde (1 réunion sur le diagnostic le 22 octobre).

Le Syndicat Mixte a donné en 2020 son premier avis depuis l'approbation du SCoT. Il a émis un avis favorable assorti d'observations sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Samonac.

6

4- Les ressources et moyens du SCoT

Le SCoT décide de se donner plus de moyens humains

Le Syndicat Mixte du SCoT ne compte qu'un agent à temps plein, son Directeur et Chef de projet. Un second poste d'Attaché a été créé au tableau des effectifs du Syndicat Mixte en décembre 2020 dans la perspective du recrutement d'un(e) géomaticien(-ne) (voir ci-après).

Le Syndicat Mixte a également changé de locaux. Il a déménagé début juin 2020, toujours au sein de l'Espace France Services à Blaye, et occupe désormais un bureau proche des services de la CCB en charge du Développement Territorial, du Développement Economique et PLUi.

Le Syndicat Mixte a signé avec la CCB une convention de coopération qui lui donne accès :

- aux services de Gironde Numériques contractés par la CCB (télétransmission des actes via Pastel, transfert de fichiers via Podoc, stockage de données sur NAS),
- à une prestation d'accueil : accueil physique, orientation du public, ponctuellement recueil des messages et transfert d'appels téléphoniques,
- à une prestation de secrétariat ponctuellement,

- à l'usage d'équipements techniques mis à sa disposition (photocopieur,...).

Perspectives >> En 2021, le Syndicat Mixte du SCoT recrutera un nouvel agent qui aura la charge d'administrer le futur Système d'Informations Géographiques (SIG) mutualisé entre le SCoT, la CCB et la CCE.

Les ressources externes et les réseaux

Le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire adhère également à la Fédération Nationale des SCoT. Elle est une instance de représentation des SCoTs, un lieu de ressources avec de nombreuses productions et études, un réseau d'échanges et de partage d'expériences. Le Directeur du SCoT a participé en 2020 à plusieurs séminaires de la Fédération en visioconférences sur différents thèmes : la mise en œuvre des SCoT, le décryptage des ordonnances du 17 juin 2020 sur la hiérarchie des normes et la modernisation des SCoT, le bilan et le suivi des SCoT,...

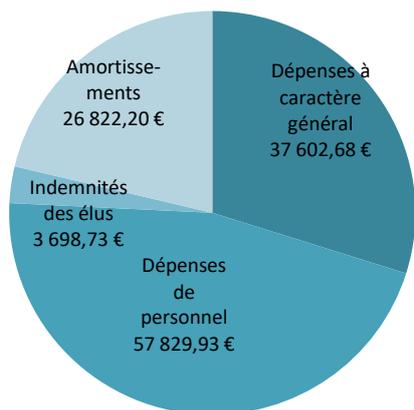
5- Rapport financier 2020

Les chiffres de l'exécution du Budget en 2020

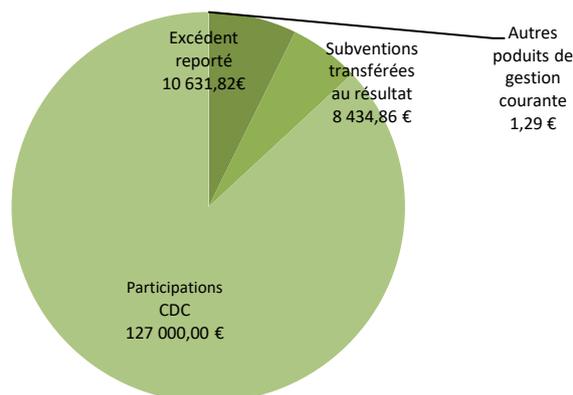
Le résultat de clôture de l'exercice 2020 présente, après reports, un excédent de 20 114,43 € en fonctionnement et un excédent de 48 968,28 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 69 082,71 €.

Section de fonctionnement

Dépenses : 125 953,54 €



Recettes : 146 067,97 €



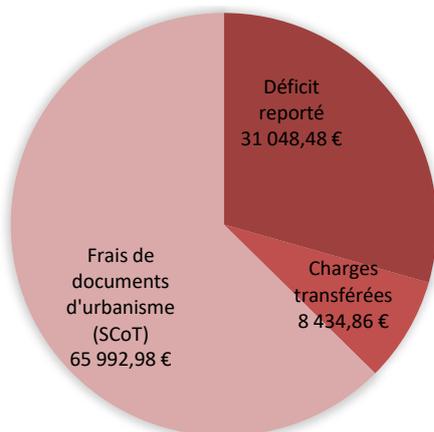
7

Les principales dépenses sont les charges de personnel (qui intègrent aussi les cotisations sur les vacances de Commissaires-Enquêteurs) les charges de fonctionnement général (loyers, honoraires de

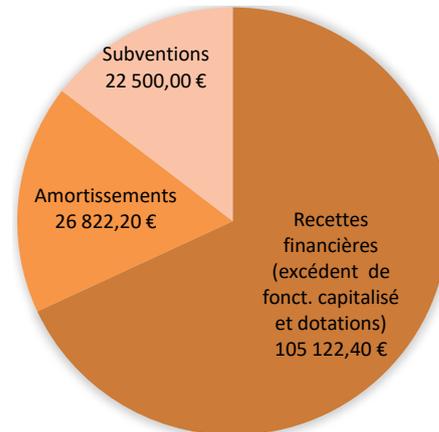
vacation des Commissaires-Enquêteurs, assurance, téléphone/internet, affranchissement, prestations de services assurées par la CCB, etc.) et les indemnités des élus.

Section d'investissement

Dépenses : 105 476,32 €



Recettes : 154 444,60 €



Côté dépenses, la quasi-totalité des crédits ouverts au Budget Primitif 2020 au compte 202 « Frais de documents d'urbanisme », pour un montant de 65 993,02 €, ont été consommés pour l'achèvement du SCoT. L'autorisation de programme n°1 : Elaboration du SCOT 01-2013 a été réalisée en totalité et close.

Côté recettes, la Région Nouvelle-Aquitaine a versé le solde de sa subvention (22 500 €) et le Syndicat Mixte a reçu le versement d'une dotation de 58 114 € au titre du FCTVA pour la réalisation du SCoT.

6- Glossaire

DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs (partie réglementaire et opposable du SCoT)
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
GAL : Groupement d'Action Locale
PLU-I : Plan Local de l'Urbanisme intercommunal
PPA : Personnes Publiques Associées
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIG : Système d'Information Géographique
SMShGBe : Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le Syndicat Mixte a été soutenu par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde pour l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale.



Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Espace France Service – 32, rue des Maçons – BP 134

33394 BLAYE cedex

Tél : 05 57 42 68 90

@ : direction@scot-hautegironde.fr

Site Internet : www.scot-hautegironde.fr